

suite de la situation qu'il connaissait, fit, comme il le dit lui-même, ce qu'il croyait être dans le meilleur intérêt du trône et de ses peuples. Ceci, toutefois, n'est qu'une opinion personnelle, et chacun a droit à son opinion.

Qu'on me permette d'ajouter que je formule l'espoir qu'aucun d'entre nous ne s'empressera de juger les actes d'un particulier, et encore moins les actes de celui qui a porté le lourd fardeau que l'ancien roi Edouard a porté depuis tant d'années.

Je ne voudrais pas que cette question fut définitivement classée par ce Parlement, pas plus que M. Baldwin n'a voulu qu'elle le soit par le parlement britannique, sans déclarer qu'au point de vue du Canada, la décision prise par Sa Majesté fut accueillie par la population canadienne avec un sentiment de profond regret. Nous nous rappellerons toujours l'impression que notre ancien Roi a créée quand il vint rendre visite à notre pays à son titre de Prince de Galles. Nous nous rappellerons toujours la façon dont il s'est acquitté des devoirs de la royauté durant son règne si bref et, plus que tout, jamais nous n'oublierons la bonne grâce dont il a fait preuve en acceptant l'invitation que lui faisaient les anciens combattants canadiens d'aller inaugurer sur le Continent, à Vimy, le monument élevé aux morts de la Grande Guerre. Il n'est pas sans intérêt de noter que ce fut l'unique fois qu'Edouard VIII visita officiellement le continent européen.

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir rien à ajouter sur les événements qui ont abouti à l'abdication du roi, ni sur le rôle de ce pays durant la crise. Mon exposé d'aujourd'hui a pour objet de faire connaître aux deux chambres et au pays le rôle du Canada dans cette affaire. Je ne crois pas avoir retenu quoi que ce soit de pertinent dans la correspondance. Je me suis efforcé de donner tous les faits importants. J'ai foi que mon exposé va lever tous les doutes qui peuvent subsister dans les esprits en ce qui concerne la sagesse de l'attitude que le Gouvernement a prise lors des événements qui ont précédé l'abdication du Roi.

Il s'est forcément échangé une correspondance volumineuse, non seulement avec la Grande-Bretagne, mais aussi avec les gouvernements des autres dominions de l'Empire. Lorsque la possibilité, puis la probabilité, enfin la certitude de l'abdication apparut, tous les gouvernements durent songer avec soin à déposer un projet de loi ou des projets de loi donnant effet à l'acte d'abdication et à examiner de près les questions de succession susceptibles de surgir.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Permettez que je signale deux considérations dont aucun des gouvernements du Commonwealth des nations britanniques ne peut, à mon sens, se départir lors de l'étude des questions de nature à influencer sur l'Empire pris dans son ensemble: l'importance de proclamer hautement, d'abord l'autonomie nationale, ensuite l'unité impériale. L'une ne va pas sans l'autre, si le Commonwealth des nations britanniques doit durer. A certains moments il faut souligner avec force notre statut d'autonomie, tandis qu'à d'autres moments le renforcement de l'unité qui règne entre toutes les parties de l'Empire britannique est également à souhaiter. Si jamais dans notre histoire il devint important de prouver au reste du monde l'unité de l'Empire britannique, ce moment s'offrit lorsqu'une question concernant la couronne même était à l'étude.

Jamais le Gouvernement ne perdit de vue l'importance de sauvegarder tout ce qui est essentiel à l'autonomie nationale, mais il attachait une importance égale à l'unité, qui ne parut jamais plus forte qu'à ce moment-là. Cet incident a servi à révéler que nos institutions parlementaires britanniques créent entre les différentes parties de la Communauté des liens étroits inconnus jusqu'ici dans le monde peut-être. Grâce à ces liens, grâce aussi à l'union de sentiments qui règne dans l'Empire, le Royaume-Uni et tous les dominions ont pu s'entendre sur des mesures qui obtinrent l'assentiment de tous les parlements.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre a suspendu sa séance, à six heures, je parlais d'affaires relatives à l'abdication du ci-devant Roi. J'avais dit qu'il y avait réellement deux questions en jeu: l'une, les événements qui ont amené cette abdication, touchant lesquels il était important de considérer le conseil que l'on avait offert à Sa ci-devant Majesté; l'autre, la justesse de la manière d'agir, du point de vue légal et constitutionnel, du Gouvernement canadien lors du changement de souverain. J'avais terminé toutes les observations que je désirais présenter au sujet de la première de ces deux questions. Un mot ou deux maintenant en ce qui concerne la seconde.

En examinant la conduite du Gouvernement il importe que la Chambre comprenne exactement ce qu'il avait appris de la décision finale du ci-devant Roi d'abdiquer. Les honorables députés auront peut-être intérêt à savoir que le premier message bien défini que